

Arrêté temporaire n°264-2025-COU
Portant réglementation de la circulation

GRAND RUE (D2)

Le Maire de Valence-en-Poitou,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêté N°112-2020-VAL en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur CHASTEL Grégoire, Maire délégué de la commune déléguée de Couhé,

VU la demande en date du 16/05/2025 émise par l'Association "Les Abattoirs" demeurant 80 Grand'Rue Couhé 86700 VALENCE-EN-POITOU représentée par Monsieur Dominique PAIN aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDÉRANT que l'organisation d'animations musicales estivales rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers 1 soir par semaine, du 20/06/2025 au 22/08/2025 GRAND RUE (D2),

ARRÊTE

Article 1

À compter du 20/06/2025 et jusqu'au 22/08/2025, la circulation des véhicules est interdite ⁶ vendredis de 18h à 0h00 Plateau traversant de la Grand'Rue. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de secours et véhicules de transports en commun.

- La circulation est interdite sur le plateau traversant de la Grand'Rue (de l'intersection rue St Martin à celle de la rue Auguste Braud)

- Une déviation est mise en place par la rue des Bons Enfants et rue du Commerce en direction du Sud de l'Agglomération, et une autre par la rue Auguste Braud pour ceux allant vers le Nord.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Les Abattoirs.

Article 3

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valence-en-Poitou, le 12 juin 2025

Pour le Maire,

Maire délégué de COUHÉ

Grégoire CHASTEL



DIFFUSION:

- Les Abattoirs
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou
- Responsable des Services Techniques

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.